



ASSURANCE
VIE

LE DON PLANIFIÉ :
UN GESTE QUI
ASSURE L'AVENIR!



IA 
Groupe financier

Qu'est-ce qu'un don planifié?

« Un don planifié est un don par lequel on s'engage maintenant à l'égard d'un legs qui sera effectué plus tard. Il permet au donateur d'effectuer un don significatif moyennant une contribution annuelle modeste. »

Pourquoi effectuer un don planifié auprès d'un organisme?

On trouve dans la collectivité une foule d'organismes qui œuvrent dans différents domaines, mais dont le but est souvent le même : améliorer la qualité de vie des gens ou favoriser un meilleur partage d'intérêts communs. Au cours des dernières années, les compressions budgétaires de l'État ont affecté énormément les sommes gouvernementales allouées à ces divers organismes. La demande pour les services offerts par ces derniers ne cesse pourtant d'augmenter.





Effectuer un don planifié au moyen de l'assurance vie

Les produits d'assurance vie de iA Groupe financier vous permettent, d'une façon unique et abordable, de faire un don à un organisme de bienfaisance dont la cause vous tient à cœur, tout en bénéficiant de crédits d'impôt intéressants.

iA Groupe financier vous offre deux façons d'effectuer des dons au moyen d'une police d'assurance vie :

- **L'organisme est nommé bénéficiaire d'une police d'assurance vie**

Seul le produit de l'assurance qui est versé au décès est admissible à titre de don. Le donateur conserve la propriété de la police et peut en modifier le bénéficiaire et accéder à la valeur de rachat. Il ne peut, par contre, bénéficier de crédits d'impôt de son vivant.

- **L'organisme est désigné propriétaire et bénéficiaire d'une nouvelle police**

Les primes payées par le donateur sont admissibles aux crédits d'impôt. Au décès, le produit de l'assurance vie est versé à l'organisme, mais il n'y a pas d'allégement fiscal à ce moment-là.

Ce n'est pas tout
de donner, il est
important de le faire
judicieusement!

Quelles sont les exigences ou les
caractéristiques propres à l'assurance
vie de iA Groupe financier?

- Le capital assuré par la police doit être d'au moins 10 000 \$;
- Il est possible et préférable de répartir les primes sur une période prédéterminée de 10, 15 ou 20 ans;
- Plusieurs modes de paiement vous sont offerts pour répondre à vos exigences (chèques, débits préautorisés ou autres).

Quels avantages le don planifié vous procure-t-il lorsque vous léguez votre assurance vie?

- Il vous permet d'effectuer un don significatif moyennant des versements de primes modestes;
- Il optimise vos crédits d'impôt auprès des gouvernements, tant fédéral que provincial;
- Il ne touche aucunement le patrimoine (biens de la famille) déjà acquis et que vous souhaitez léguer à vos proches;
- Il vous donne la possibilité de choisir diverses options adaptées à votre situation financière.

Quels avantages le don planifié procure-t-il à un organisme?

- Il assure le financement à long terme;
- Il garantit, au décès, le versement, libre d'impôts, de montants importants;
- Il permet le versement rapide des sommes léguées lorsque l'organisme est nommé bénéficiaire du contrat d'assurance;
- Il assure un legs qui ne peut être contesté;
- Il est facile à administrer.





ASSURANCE
VIE

CRÉDITS D'IMPÔT APPLICABLES AUX DONs

2024 – Crédits d'impôt en pourcentage du don (sous réserve de certaines restrictions)

	Premiers 200 \$	Plus de 200 \$
Fédéral	15,00 %	29,00 % *
Alberta	60,00 %	21,00 %
C.-B.	5,06 %	16,80 % *
Manitoba	10,80 %	17,40 %
N.-B.	9,40 %	17,95 %
T.-N.-L.	8,70 %	21,80 %
T. N.-O.	5,90 %	14,05 %
N.-É.	8,79 %	21,00 %
Nunavut	4,00 %	11,50 %
Ontario	5,05 %	11,16 %
Î.-P.-É.	9,50 %	19,00 %
Québec	20,00 %	24,00 % *
Saskatchewan	10,50 %	14,50 %
Yukon	6,40 %	12,80 %

* Voir les notes 1, 3, 4 et 5 au dos.

Colombie-Britannique – Don de 600 \$

	Crédit d'impôt	\$
Fédéral		
Premiers 200 \$	15,00 %	30,00 \$
Plus de 200 \$	29,00 % ¹	116,00 \$
Total fédéral		146,00 \$
Provincial		
Premiers 200 \$	5,06 %	10,12 \$
Plus de 200 \$	16,80 % ⁵	67,20 \$
Total provincial		77,32 \$
Crédit total combiné		223,32 \$
% du crédit fiscal combiné		37,22 %
Coût net du don		376,68 \$

Ontario – Don de 600 \$

	Crédit d'impôt	\$
Fédéral		
Premiers 200 \$	15,00 %	30,00 \$
Plus de 200 \$	29,00 % ¹	116,00 \$
Total fédéral		146,00 \$
Provincial		
Premiers 200 \$	5,05 %	10,10 \$
Plus de 200 \$	11,16 %	44,64 \$
Total provincial		54,74 \$
Crédit total combiné		200,74 \$
% du crédit fiscal combiné		33,46 %
Coût net du don		399,26 \$

Québec – Don de 600 \$

	Crédit d'impôt	\$
Fédéral ²		
Premiers 200 \$	12,53 %	25,05 \$
Plus de 200 \$	24,22 % ³	96,86 \$
Total fédéral		121,91 \$
Provincial		
Premiers 200 \$	20,00 %	40,00 \$
Plus de 200 \$	24,00 % ⁴	96,00 \$
Total provincial		136,00 \$
Crédit total combiné		257,91 \$
% du crédit fiscal combiné		42,99 %
Coût net du don		342,09 \$

¹ 33 % pour les résidents du Canada dont le revenu imposable est supérieur à 253 414 \$ (sauf ceux du Québec).

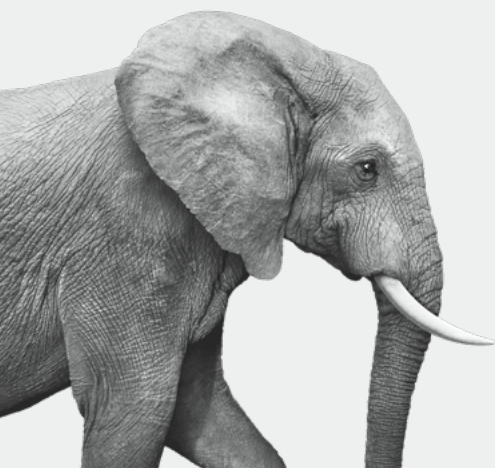
² Ces calculs tiennent compte de l'abattement fédéral pour les résidents du Québec.

³ 27,56 % pour les résidents du Québec dont le revenu imposable est supérieur à 253 414 \$.

⁴ 25,75 % pour les résidents du Québec dont le revenu imposable est supérieur à 129 590 \$.

⁵ 20.50% for British Columbia residents whose taxable income is more than \$259,829.

Pour des conseils adaptés et une bonne planification, n'hésitez pas à communiquer avec nos conseillers en sécurité financière. Ils vous aideront à trouver la solution la plus appropriée selon vos désirs et votre situation personnelle.



F13-665(25-04) ACC

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

ia.ca

1 844 442-4636